



Bulletin d'inscription

TROC & PUCEs

DIMANCHE 14 JUIN 2026

■ EXPOSANT (à remplir en majuscules, **obligatoire**)

Nom et prénom :

Adresse postale :

Téléphone : Fixe ou portable avec répondeur

Adresse email : @

Pièce d'identité : Carte d'identité Passeport Permis de conduire

N.

Délivrée le : Par :

Je suis un particulier

Je déclare sur l'honneur **ne pas avoir déjà participé à plus de deux ventes au déballage** dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Je suis un professionnel

Dénomination :

N° immatriculation RCS :

■ EMPLACEMENT (remplir le tableau ci-dessous)

RÉSERVATION	PRIX UNITAIRE	QTÉ	TOTAL
Emplacement de 2.50 m (largeur d'une place de parking) sans prêt de table	9 €	x €
Emplacement de 2.50 m avec table fournie (2.30*0.80 m sur pieds)	12 €	x €
Petit déjeuner (1 viennoiserie + 1 jus d'orange + 1 boisson chaude) /exposant	2 €	x €
Formule déjeuner (1 boisson soft + 1 sandwich + 1 part de gâteau) /exposant	6 €	x €

NB : l'inscription sera considérée comme définitive à réception du paiement. Tout règlement par chèque doit être libellé à l'ordre de l'USC Basket.

Bulletin d'inscription et règlement à expédier avec le paiement, ce document d'inscription, le règlement intérieur signés et datés. à Mme Justine LE COZ : Lieu-dit Kervir - 29390 SCAËR / Contact : 06 77 91 57 54

..... €

■ INFORMATIONS

- Restauration
- Ces tarifs restauration exposant sont applicables uniquement à l'inscription
- Lieu de vente : **Parking du Leclerc de Concarneau**, couvert
- Toilettes sur place ouvertes uniquement aux exposants, dans le respect des règles de propreté (petit panier d'hygiène fourni à restituer)

Fait à le

Signature

Précédée de la mention lu et approuvée :



TROC & PUCEs

1. Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi 1901.
 2. Ils seront réputés exposants lorsque l'ensemble des documents (le bulletin d'inscription et ce règlement) datés et signés, accompagnés du paiement de leur place, seront parvenus à l'organisateur.
 3. Aucun particulier ne peut participer à plus de deux ventes par an.
 4. A tout moment, l'association se réserve le droit d'annuler le Troc et Puces en raison d'un événement climatique, sanitaire, politique... empêchant son exécution. Les exposants seront néanmoins remboursés de la somme qu'ils ont avancée.
 5. Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement dans les 15 jours avant la manifestation.
 6. Les objets et collections déballés, appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, en cas de vol ou autres préjudices. Il lui incombe de pourvoir ou non à son assurance.
 7. Les véhicules quels qu'ils soient ne sont pas autorisés sur la surface de vente. Néanmoins à votre arrivée, vous pourrez déposer vos produits destinés au déballage. Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à en faire part à la commission d'accueil.
 8. Aucun siège ne sera fourni par l'organisateur, la mairie n'en mettant plus à disposition depuis leur disparition ou détérioration. N'OUBLIEZ PAS LE VÔTRE 😊
 9. Espace de circulation : nous vous demandons de ne rien mettre sur ces espaces dont le plan vous sera fourni. Les voies de circulation sont destinées à l'accès aux premiers secours. Dans le cas contraire, nous prendrons les mesures nécessaires.
 10. Des conteneurs sont mis à disposition par la ville (couvercle jaune et couvercle vert) ainsi qu'un bac à verre mis à disposition par Leclerc. Nous vous demandons de respecter les règles de tri et de propreté par citoyenneté mais également vis-à-vis du Leclerc qui nous met à disposition son parking pour pouvoir vous faire profiter de son espace couvert. Aujourd'hui les associations vont devoir prendre financièrement en charge ces conteneurs qui étaient mis à disposition auparavant gratuitement ainsi que le respect de leur tri. Si elles débordent, je n'hésite pas à en informer l'organisateur.
 11. Des toilettes sont mises à disposition exclusivement aux exposants et aux bénévoles. Ces toilettes sont également financées par le club à hauteur de 300€. Pour le bien-être de chacun, nous vous fournirons un panier (clés d'ouverture ainsi qu'un nécessaire de nettoyage) qui devra être pris à l'accueil du Troc et y être redéposé. Nous vous demandons de respecter ce lieu pour qu'il reste le plus propre possible. N'hésitez pas à informer l'organisateur de tout problème.
 12. Les exposants s'engagent à être prêts à recevoir le public dès 8h30 et à ne pas remballer avant 18 heures. Si pour des raisons particulières l'exposant ne peut répondre à cette demande, en informer la commission organisatrice.
 13. Aucun véhicule exposant n'est autorisé dans l'enceinte du Troc durant son déroulement . Il ne sera autorisé que pour déposer vos articles à la vente avant 8h00. Si vous avez une requête particulière notamment un handicap, le signaler lors de votre inscription par téléphone ou sur votre bulletin. Nous essayerons de vous placer sur les allées périphériques, proche de votre véhicule.
- Toute l'équipe d'animation vous remercie.

Je m'engage en tant qu'exposant à respecter les règles demandées par la commission d'organisation du Troc et Puces de l'Union Sportive Basket Concarnoise ainsi que le respect des règles de sécurité, telles que les issues de secours, voies de circulation...

Je soussigné(e), (nom, prénom).....
atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Fait à le

Signature

Précédée de la mention lu et approuvé :